



# Fédération Nationale du Folklore Français

et sa section Européenne

## Us et Costumes

Nouvelle série - N° 33 – automne 2015

### Sommaire :

- *Un outil de légende : le couteau de Laguiole - page 1*
- *Le père Fournier : un maire exceptionnel - page 3*
- *Nos costumes : recherche de sources - page 6*
- *Le R'nard et la Coni - page 7*
- *Côté librairie : en Berry - page 8*
- *Une coutume bien cruelle : la chevauchée de l'âne - page 10*
- *Albert POULAIN - page 12*
- *Soupes du Limousin – page 13*
- *En route vers Noël - page 15*

### Un outil de légende : le couteau de Laguiole

Du XVIème siècle jusqu'au milieu du XIXème, les rudes conditions de vie de l'Aubrac forçaient les hommes à partir travailler l'hiver sous des cieux plus cléments. Les laguiois, courageux et téméraires, allaient trouver travail et salaire jusqu'en Espagne, en pays catalan. Partant à pied, par groupe de trois (ils scellaient devant notaire un contrat d'aide et d'assistance mutuelle), ils cheminaient de longues semaines par Albi et Toulouse. Les besognes les plus dures leur étaient réservées (porteurs d'eau, scieurs de long, ...)



Ils ramenaient au printemps un pécule mérité permettant de faire vivre plus agréablement leur famille. La voie catalane leur avait été ouverte par la forte implantation commerciale des cantalous qui vendaient aux espagnols des mules résistantes. Négociés en octobre au marché de Rodez, de longs convois de mules chargées de tissus et de mercerie s'acheminaient chaque automne en direction de l'Espagne. Une violente épidémie de fièvre jaune décima le nord de

l'Espagne en 1821 et déclencha, les années suivantes, de graves désordres. Ces événements refroidirent considérablement l'ardeur des saisonniers qui, petit à petit, se fixèrent au pays ou cherchèrent de nouvelles directions d'exode temporaire.

C'est de ces échanges réguliers que naquit le couteau de Laguiole, fortement inspiré de la navaja espagnole. Tout d'abord fabriqué artisanalement par des forgerons itinérants, il se fixa vers 1820 à Laguiole avec l'apparition des premiers couteliers sédentaires. La renommée grandissante le fit copier dès 1859 par les usines de Thiers.

Tout d'abord constitué exclusivement d'une lame montée sur un fort ressort, renforcé de flancs et mitres en laiton, le premier couteau se paraît essentiellement d'un manche en os ou en bois de cerf, matières les plus dures disponibles à l'époque. La mouche ou abeille, emblème artisanal des couteaux à cran forcé, orna le dessus du ressort afin de respecter la symbolique des artisans de l'art. Puis apparut vers 1840 le poinçon (ou alène, trocart) permettant l'assemblage des cuirs (courroies, harnais, ...) ou de remédier à la météorisation du bétail. Les manches en bois, matière plus facile à travailler, devinrent monnaie courante, les plus belles pièces étant exécutées en ivoire. Petit à petit, la nécessité de produire plus et plus vite amena les couteliers à utiliser la corne tendre des bovins qui commençaient à supplanter les moutons sur les vastes pâturages de l'Aubrac.

Les grands noms de la coutellerie laguiole sont alors Calmels, Pagès, Crocombettes ...

Le tire-bouchon, emblème des détaillants en vin, apparut vers 1880, coïncidant avec une nouvelle direction d'exode pour les jeunes du pays : Paris. C'est ainsi que se fixa le modèle définitif, le « laguiole trois pièces » : lame, poinçon (alène), tire-bouchon. Une évidente nécessité d'industrialisation fit baisser puis disparaître la production artisanale à Laguiole après la guerre de 14-18 au profit de la coutellerie de Thiers au cours de la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle.

Depuis juin 1986, le « Coutelier de Laguiole » confectionne artisanalement des couteaux de poche et de table à Laguiole, selon les plus traditionnelles méthodes de fabrication.

Juridiquement, le nom de « laguiole » pour un couteau n'est pas protégeable car générique. Ceci explique que l'on trouve des couteaux similaires (en forme et décoration) partout dans le monde. Il n'y a donc ni vrai, ni faux laguiole, mais de bons ou de mauvais couteaux, fabriqués par des artisans ou des usines.

Aujourd'hui, le couteau laguiole est le couteau régional le plus produit en France, ... mais pas forcément à Laguiole !



*Les pièces sont les trois instruments susceptibles d'être montés sur un Laguiole.*  
- Un couteau Laguiole 1 pièce possède 1 lame.  
- Un Laguiole 2 pièces est équipé d'une lame associée à un poinçon ou à un tire-bouchon.  
- Un Laguiole 3 pièces comporte les 3 éléments.



# LE PERE FOURNIER

## UN MAIRE EXCEPTIONNEL

Nous sommes dans les Hautes Alpes et plus particulièrement à Ceillac petite commune du Queyras perchée à 1640 mètres d'altitude et isolée du monde. A cette époque, c'est à dire au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, un homme administrait ou plutôt régnait sur les habitants de ce village.

Voici son histoire.

Joseph-Antoine Fournier, maire de Ceillac, est un personnage au physique impressionnant et qui toute sa vie a gardé un costume bien connu de tous dans la région : un habit de laine brune taillé à la française, sans col, et garni d'énormes boutons luisants, longue veste tombant sur les genoux, culotte serrée aux genoux par des jarretières rouges, chapeau retapé à la mode de Napoléon.

Cette description étant faite, voyons maintenant pourquoi le Maire Fournier était exceptionnel.

Elu maire de 1810 à 1821 et de 1826 à 1846, J A Fournier a été, de l'avis de Mr Polydore Delafont chroniqueur dans la « Revue du Dauphiné » en 1838 :

*« Maître absolu à Ceillac, Mr Fournier y est à la fois législateur et juge, arbitre souverain de toutes les contestations qui naissent entre ses administrés. Il en est le père despote et depuis quarante ans qu'il gouverne ce petit état, sa parole y a toujours été plus puissante que les lois écrites car il n'est pas d'exemple qu'elle est été méconnue »*

Mr Fournier tenait en main l'ensemble du statut de la population et assurait lui-même l'exercice de la justice civile ou pénale.

Il prévoyait et organisait les réunions entre les jeunes gens en veillant à ce qu'ils soient bien assortis. Il enregistrait lui-même les contrats de mariage, qu'il avait préparé, sans se soucier le moins du monde du privilège des notaires.

Il réglait également les successions. Quand un homme du village était sur le point de trépasser, il rédigeait son testament afin d'assurer la juste dévolution de ses biens et le faisait signer sur son lit de mort. Ensuite il veillait à la stricte exécution assurant lui-même l'inventaire et réglant les partages.

Lorsqu'un ceillaquin avait mal conduit ses affaires et risquait des poursuites judiciaires, le maire se rendait à Embrun et payait intégralement l'avoué qui suivait l'affaire. Le dimanche suivant, il réunissait tous les administrés et afin d'éviter *la honte qui risquait de rejaillir sur Ceillac* s'il se tenait une vente par expropriation, il faisait la caisse.

*« Il s'agit de 3000 francs, nous allons prendre cela en charge. Moi, je mets 500, l'adjoint 300, toi tu as bien vendu les avoines, tu m'apporteras 300 francs, etc....Quant à toi, malheureux, qui a failli déshonorer notre commune, signe nous ces billets et tu vas travailler ferme et dur. Nous te donnons cinq ans pour nous rembourser.»*

Il ne tolérait la présence sur le territoire de la commune ni d'un huissier ni du percepteur. Les gardes forestiers n'avaient le droit de dresser procès-verbal à un citoyen de Ceillac qu'avec son consentement. Les gendarmes n'avaient pas non plus accès au village. Il réglait lui-même les incidents survenus dans la commune. Quant aux délits commis à l'extérieur par ses administrés, il les couvrait à l'égard de l'autorité en appliquant lui-même les sanctions prévues par le code particulier qu'il avait imposé dans la commune en place des pénalités officielles.

Ce code comportait quatre sortes de peines : la plus bénigne était celle du piquet et les autres s'échelonnaient entre la corvée, l'amende et le bannissement hors du territoire de la commune.

Si un habitant était convaincu de quelque délit mineur comme le maraudage, le pâturage abusif, une coupe de bois irrégulière ou plus simplement d'avoir travaillé un dimanche ou un jour de fête religieuse, il devait, le dimanche suivant, venir attacher son âne ou sa mule à un piquet implanté à cet effet sur la place publique. Chacun pouvait ainsi reconnaître le coupable qui, pendant le courant de la semaine, avait encouru la sévérité de Mr le Maire.

Ceux qui n'avaient ni âne ni mulet à vouer à l'exposition publique étaient condamnés à rester à genoux, le dimanche, pendant la durée de l'office religieux, sur une pierre placée à l'entrée de l'église.

La corvée, elle, consistait à accomplir pendant une ou plusieurs journées des travaux d'entretien ou de réparation des routes.

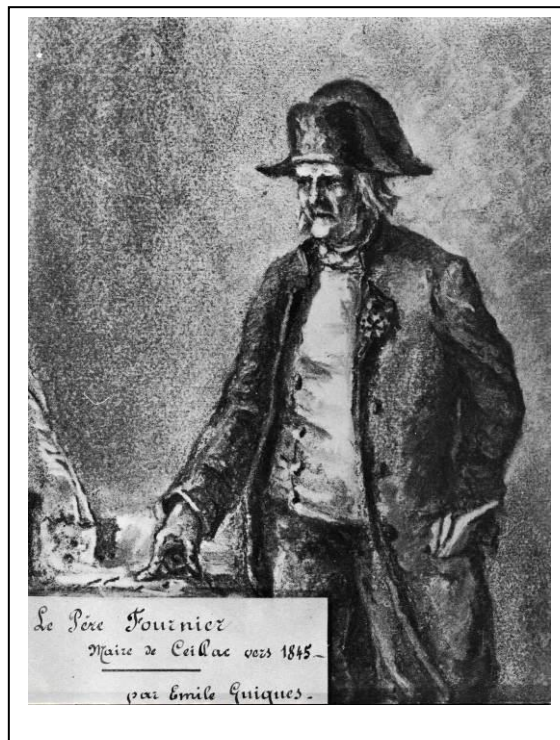
L'amende s'appliquait à des cas plus graves. Elle s'élevait jusqu'à 60 francs et était affectée à des fins d'intérêt communal.

La peine supérieure était l'exil par le bannissement temporaire de coupable hors de la commune. Il peut paraître invraisemblable qu'au 19<sup>ème</sup> siècle une pareille sanction puisse être appliquée dans une commune par la décision d'un simple magistrat municipal. Elle n'en n'a pas moins été appliquée avec rigueur sans rencontrer d'autre réaction qu'une entière soumission de l'opinion aux décisions sans appel du maire.

Tout habitant de la commune qui se trouvait menacé des poursuites de l'autorité régulière et des tribunaux se voyait ordonné de quitter le pays pour un temps déterminé. Ce faisant, il était muni d'un certificat de bonne conduite délivré par le maire et antidaté par rapport au délit pour lequel il était menacé. Bien évidemment, il lui était interdit de revenir au pays avant expiration de la durée prévue sous peine d'être remis aux autorités.

« *Durant tout le temps de son administration, dit la chronique, il a agi de cette manière pour quelque cause que ce fut.*

*Il arrangeait tout à l'amiable pour éviter des peines et des désagréments et, quand quelqu'un faisait quelques fautes que ce soit pour vols ou autre chose, il leur délivrait des certificats de bonne conduite en les antidatant pour les expatrier de la commune et aller dans l'étranger malgré les recherches que pouvaient faire les gendarmes. A bout d'un certain temps ils revenaient dans leur pays natal très contents et en remerciant le maire des peines qu'il avait pris pour leur éviter des peines très pénibles, même d'emprisonnement. »*



C'était le cas pour le jeune homme qui séduisait une jeune fille. S'il refusait de l'épouser, il était exilé pour trois ans, à moins qu'il ne revienne à de meilleures intentions. Quant aux jeunes filles *dont un instant d'égarement avait fait toute la faute*, leur présence n'était tolérée à Ceillac que jusqu'au jour de leur délivrance, après quoi la mère était exilée et l'enfant élevé aux frais de la commune.

Deux filles du village étant accusées d'infanticide, il leur donna les moyens de s'enfuir au Piémont avant que la justice ne puisse les interpeller. Il en fut de même pour trois jeunes gens des meilleures familles de Ceillac qui avaient volé de la farine au moulin.

Un chapelier d'Embrun, à qui un homme de Ceillac avait volé un chapeau dans son magasin, ne déposa pas plainte auprès de la justice mais auprès de Monsieur Fournier. Celui-ci, ayant trouvé le coupable en possession de l'objet volé, le condamna à une amende et un exil de deux ans en Provence.

*« Toutes les difficultés que les habitants avaient entre eux, il les arrangeait toutes, les huissiers ne montaient à Ceillac pour aucune citation, il faisait l'avocat, le juge, l'huissier dans la commune de Ceillac. Il faisait ainsi épargner aux habitants beaucoup d'argent qu'ils auraient dépensé s'ils s'étaient laissé conduire à Embrun ou à Guillestre pour plaider. Ceci rendait de grands services aux pauvres, avec peu de chose, et les rendaient contents »*

Cette satisfaction de la population jouissant d'une justice gratuite, n'avait d'égale que le mécontentement des hommes de loi ainsi frustrés des ressources des procès. Ils tentèrent de s'insurger mais Mr Fournier les ramena à des meilleurs sentiments avec sa majestueuse sérénité habituelle. C'est ce que nous explique l'auteur anonyme de la note citée dans un style un peu tâtonnant mais très expressif.

*« En agissant de cette manière, les huissiers et les avocats d'Embrun perdaient beaucoup d'argent. C'est ce que les avocats d'Embrun ont reproché au tribunal à Mr Fournier, maire, parce qu'il leur ôtait leur pain en lui disant que pour arriver à cette place ils avaient dépensé beaucoup d'argent et que pour vivre et rattraper l'argent qu'ils avaient dépensé en faisant le juge, l'huissier et l'avocat il leur ôtait bien des personnes pour plaider et défendre leur cause mais le maire en une seule parole qu'il a prononcé sans crainte de leur présence en pleine audience ils n'ont su que répondre et en sortant ils ont cherché à le trouver et à lui offrir quelque chose pour s'excuser et lui parler avec bonne grâce. »*

La confiance de la majorité de la population lui était acquise sans réserve.

*« A part quelques-uns qui ne voulaient pas suivre ses ordres et qui en voulaient faire à leur fantaisie, qui se moquaient de lui en son absence autrement les gens lui donnaient plus de louanges que de reproches et on le regardait comme un homme de mérite et on lui portait un grand respect par rapport au bien qu'il rendait à la commune. »*

Cependant l'intrigue couvait dans l'ombre et aux élections du 1<sup>er</sup> novembre 1846, non seulement le père Fournier était éliminé comme maire, mais les électeurs ne lui laissèrent pas même une place au Conseil Municipal.

Ce fut pour lui un coup fatal. Le dimanche qui suivit, il se présenta à l'église, mais au lieu de se diriger au premier rang vers le banc qu'il avait occupé pendant cinquante ans, il alla s'agenouiller humblement au fond de l'église, le visage attristé par la honte. Alors, le nouveau maire Guérin, fils de l'ancien maire de 1792, qui avait été son collaborateur pendant les précédentes années pour l'administration de la commune, se leva et vint à lui et, le relevant avec respect, il l'amena auprès de lui à son ancienne place *«qu'il avait honoré pendant quarante et plus d'années et qui fut accepté avec plaisir par le noble vieillard, et ce qui fut approuvé par l'assentiment du public. »*

Cependant le père Fournier ne se consolait pas de sa défaite qu'il considérait comme un désaveu et un témoignage d'ingratitude de la population qu'il avait si longtemps servie de tout son cœur.

Il mourut un mois après, le 30 novembre 1846.

Alain JACOB

Extraits tirés d'une brochure écrite par Monsieur Philippe LAMOUR

## Nos costumes : recherche de sources.

Nous sommes toujours en quête de sources sur les origines de nos costumes. Si le XIX<sup>ème</sup> siècle, et surtout la seconde moitié, est riche en documents, la recherche est plus délicate pour les périodes antérieures. Voici deux cas, parmi bien d'autres, où des informations peuvent être recueillies là où ne les attend pas.

### Costume des chouans de Mayenne

(d'après Duchemin Des Cépeaux : Souvenirs de la Chouannerie – 1885 – pages 40, 41)

« Ils (les Chouans) ne s'astreignirent à aucun ordre de discipline militaire, ne marchèrent point en rang, ne prirent point d'uniforme. La plupart n'eurent d'abord pour armes que ce long bâton qu'on nomme dans le pays une *ferte*. Son usage habituel était de servir d'appui pour franchir les haies et les fossés...



Ils ne quittèrent point le costume des paysans de leur canton : ils avaient pour coiffure un épais bonnet de laine rouge ou brune ; quelques-uns, un chapeau à grands bords qui leur cachait à demi le visage ; de longs cheveux plats tombaient en désordre sur leurs épaules ; leurs culottes courtes et non fermées au genou laissaient le jarret nu et libre ; des guêtres de cuir défendaient leurs jambes contre les broussailles et les ajoncs au travers desquels ils se lançaient impunément. Par-dessus la *bielle*, sorte de

veste de couleur sombre, ils endossaient en hiver un surtout de peau de chèvre garni de ses longs poils, et cet accoutrement leur donnait un aspect rude et sauvage. »

(illustration : Albert RACINET – Le costume historique – Paris – Firmin Didot – 1888)

Plus anecdotique, et plus lointain : en Limousin au temps de La Fontaine

Lettre de Jean de La Fontaine à son épouse, datée à Limoges le 13 septembre 1663.

« ... de sorte qu'il ne nous resta de l'heure que pour gagner Chavigny (en fait, Chauvigny), misérable gîte, - et où commencent les mauvais chemins et l'odeur des aulx, deux propriétés qui distinguent le Limousin des autres provinces du monde... »

Chauvigny, où La Fontaine fit étape, est une ville à la sortie de Poitiers, dans l'actuel département de la Vienne, en direction de Limoges sur la route qu'il emprunta pour s'y rendre.

Puis, il gagne Bellac, en Haute-Vienne.

« Rien ne m'aurait plu sans la fille du logis, jeune personne et assez jolie. Je la cajolai sur sa coiffure : c'était une espèce de cale à oreilles, des plus mignonnes, et bordée d'un galon d'or large de trois doigts. La pauvre fille, croyant bien faire, alla quérir aussitôt sa cale de cérémonie pour me la montrer. Passé Chavigny, l'on ne parle quasi plus français; cependant cette personne m'entendit sans beaucoup de peine: les fleurettes s'entendent par tout pays, et ont cela de commode qu'elles portent avec elles leur truchement. »

La cale (voir ci-contre) était une sorte de bonnet à brides porté dès le moyen-âge ; à partir du XVIème siècle, les brides disparaissent. Cette anecdote nous donne quelques éléments de la coiffe observée par notre célèbre fabuliste en 1663 et nous apprend qu'à cette époque existaient deux types de coiffe : l'une portée au quotidien, la seconde pour les cérémonies ; en outre, elle nous précise la limite des parlers d'oïl et d'oc à la fin du XVIIème siècle.



Et, à propos de La Fontaine et de langue d'oïl, nous vous offrons une fable bien connue, le Corbeau et le Renard, en gallo (parler de Haute Bretagne), mais nul doute que nos amis normands, mayennais, ... comprendront.

Le R'nard et la Coni

Un jour Enn' conï à perch sus un feutiaou,  
TenE d'dans sa pec un bïaou fromaïge ,  
Mé qui puE la kErven.

V'la ti pas qu'un vieux r'nard  
qui tE mussE dans son treu,  
S'dit : “ Cré nom de h'ui, qua cé-t'i qui pu tant qu'ça ? ”

I sortit du treu au y'ou qui tE mussE  
Et le v'là qui s'mit à courï.

Et i finit par trouvE not' ouasiaou.

“ Salut la conî ! T’as ti bonn’ minn’ anE !  
Tu té ben amendE, de d’pé qu’on s’tE vu  
Sans menti, un p’tit qua d’pus,  
j’té r’connéssé pas  
Té vra bell’ ô ta pecqu’ jaounn’ et ta queue d’pie”

Quand la conî, Ell’ oui çà,  
Ell’ n’en crut pas sé z’orEill’  
Et Ell’ s’léssit alobE comme un vra bobias

Ell’ ouvert la pec, et v’là l’formaïg’ qui chE.

Ossiteu le r’nard,  
I s’jEtt’ sus l’formaïg’ qui vient d’chEtt’,  
Et i l’sup bé vitt’

Quant i y’u la panss’ bé gonfle,  
I di à la conî :

“ Pauv’ bobias’, té bét, té naïr,  
té chupE comm un geas  
Et tu tt’crE cor bell’  
Enn’ aout’ fa , mang’ don ton fromaïg’  
Au lieu d’té faire dElobE  
Et d’EcoutE lé siens qui t’content dé boniments ! “

La moréll’ de c’t’histouèr’ ?

“ Té bézE, si tu t’fais abobE ! ”

*(tous les E se prononcent « eu »)*

(@)

### **Côté librairie : en Berry**

L’hiver arrive. C’est le moment idéal pour se plonger dans des lectures pouvant compléter notre information folklorique. Voici quelques bonnes pages.

**Habits, parures et costumes traditionnels en Berry** par Daniel BERNARD.

Spécialiste incontournable du monde berrichon traditionnel, il nous propose un album, illustré de 265 clichés, dans une édition limitée à 250 exemplaires à commander à :

Daniel BERNARD, 50 Allée des Glycines. 36130 DEOLS avec le règlement par chèque (26 € + 4,90 € de port).



Daniel BERNARD

## HABITS, PARURES ET COSTUMES TRADITIONNELS EN BERRY



D'autres trésors de cet auteur à cette adresse :

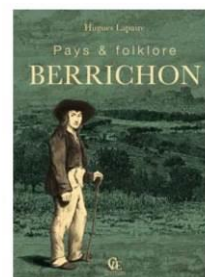
<http://daniel.bernard.berry.pagesperso-orange.fr/index.html>

Et des rééditions d'auteurs plus anciens :

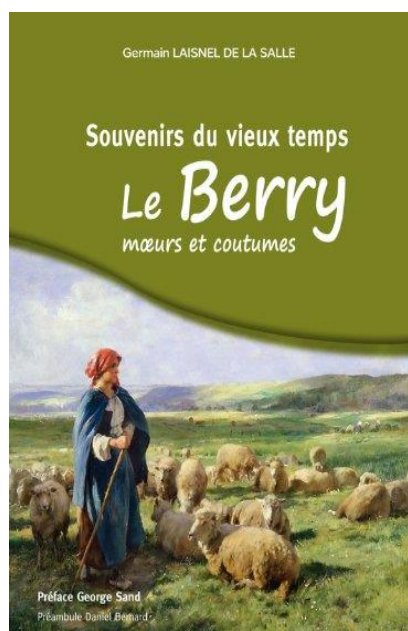
**Pays & folklore berrichon** par Hugues Lapaire - Editions C.P.E.

Format 17x23 cm ; 160 pages ; **Collection** : Les passeurs de mémoire  
ISBN 9782365723374

Hugues Lapaire est né à Sancoins en 1869, et est mort en 1967. Il a reçu le prix Balzac en 1909 et été couronné par l'Académie française en 1910. Son œuvre puise son inspiration dans le terroir berrichon. Il a publié une centaine d'ouvrages en français et en patois berrichon, et a consacré sa vie à la défense des traditions et des valeurs rurales du Berry. En regroupant ce qui était à l'origine deux livres d'Hugues Lapaire, Le Pays berrichon et Le Folklore berrichon, cet opuscule dévoile le savoir populaire berrichon en y rapportant des éléments religieux ou mythiques, mais aussi et surtout des éléments de la vie



quotidienne de nos grands-parents. Ces pages nous livrent la vie simple de nos grands-pères et arrière-grands-pères, elles nous font redécouvrir notre culture berrichonne.



**Souvenirs du vieux temps : Le Berry, mœurs et coutumes,**  
réédition d'un ouvrage du XIXe siècle

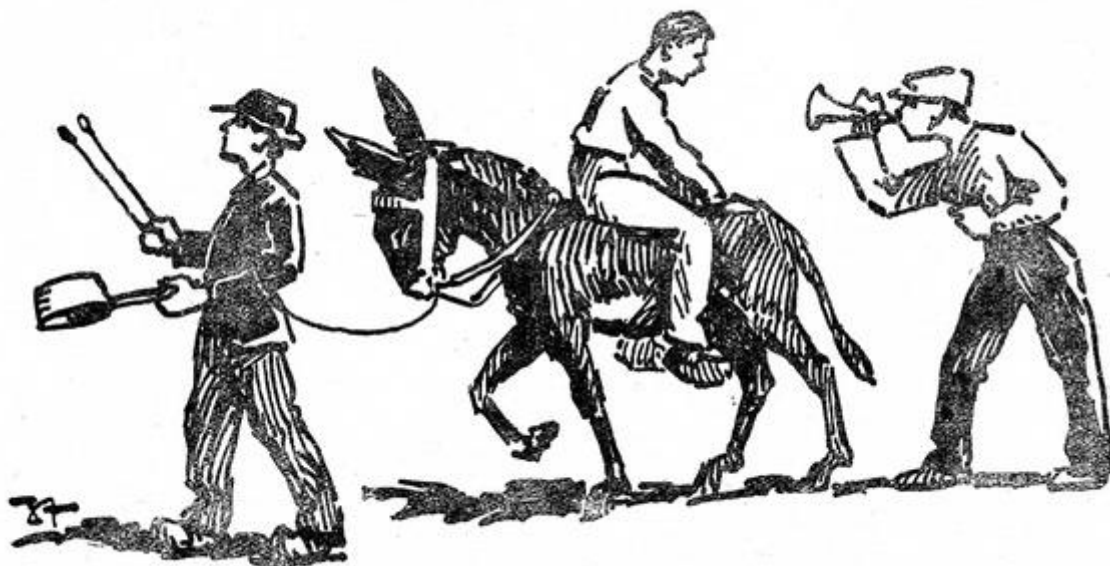
Germain LAISNEL DE LA SALLE. Préface : George SAND /  
Préambule : Daniel BERNARD

Format 168 x 230 mm ; 240 pages. ISBN 2-84503-963-6

Germain Laisnel de la Salle fut le premier folkloriste du Berry. Ce livre est la réédition de l'une de ses œuvres principales. Ce sont nos origines, celles de nos traditions, que nous fait découvrir ce livre.

## Une coutume bien cruelle... la CHEVAUCHEE DE L'ÂNE...

(A Troyes, lors de notre dernière Ronde de France, des "copains folkeux" m'ont demandé ce que racontent les paroles de la "réménille de la Barguillère", air que je chante (en Occitan) pour notre final... Donc... après tout... peut-être cela peut-il faire l'objet d'un petit article dans "Us & costumes".)



Ce qui nous y renvoie : un air à danser dont les paroles nous ont été conservées en Comminges, Couserans et Comté de Foix : « **la Planirade** » (c'est le nom de la danse) sur l'air de « **A la montanha** », adaptée dans le Séronais sous le nom de la « **Réménille de la Barguillère** » (nom de la chorégraphie Séronaise) appelée également par son petit nom intime et amical : « **la Myrtille** » (bien compliqué tout ça, mais autant être complet dans les collectages...)

### **A LA MONTANHA (les "bis" ne sont pas notés)**

**A la montanha, ma maire, qu'en jogon del violoun**  
A la montagne, ma mère, on joue du violon

**S'en jogon goaire ma maire, Y cal ana dansar**  
Si on n'en joue guère, ma mère, il faut y aller danser

**Se vas en danso, ma hilho, Toun marich t'en batra !**  
Si tu vas danser, ma fille, ton mari te battra

**S'en bat qu'em bate, ma maire, Jou ben m'y tournareï**  
S'il me bat, qu'il me batte, ma mère, je le lui rendrai bien

**Se tu t'y tournos, ma hilho, L'asé ben courrera (\*)**  
Si tu te rends, ma fille, l'âne courra bien \*

**Se cour, que courre, ma maire, Per vous ben a courrut !**  
S'il court, qu'il coure, ma mère : Pour vous, il a bien couru

**Se l'ase saouto, ma hilho, Toutis que n'en diran !**  
Si l'âne saute, ma fille, que diront-ils tous ?

**N'en diran toutis, ma maïre, Viel asé échauréhat (\*\*)**

**Ils diront tous, ma mère : Vieil âne « essorillé \*\* »**

**Al loc d'aurélhs, ma maïre, Que n'a cornos al cap, ma maïre !**

Au lieu d'oreilles, ma mère, il a des cornes sur la tête

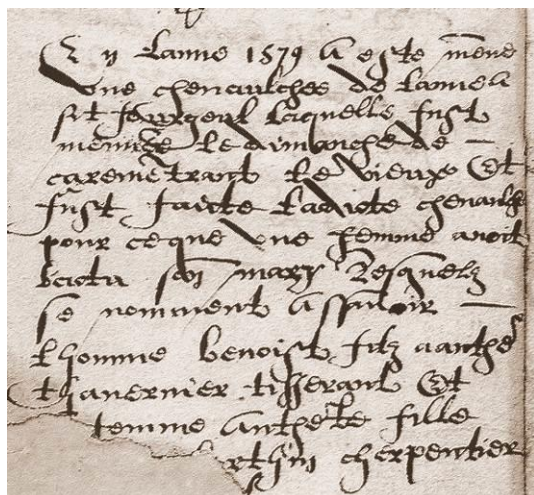
(\*) Allusion à une vieille coutume qui remonte au moyen-âge : les maris trompés ou battus étaient promenés dans le village à dos d'âne, la tête tournée vers la queue de l'animal. Si, de plus, l'âne rechignait et sautait, cela ajoutait à la honte du pauvre homme...

Cette coutume barbare a été portée au cinéma dans le film « Le retour de Martin Guerre » dont l'histoire (vraie) se passe dans le village de Balagué en Ariège.

(\*\*) Essorillé : à qui on a coupé les oreilles. Dans certains pays, on coupe les oreilles des animaux domestiques pris en maraude dans la propriété du voisin... (René Vollot : *L'esprit de l'âne. Mythes, symboles, traditions*)

Il n'y a pas qu'en Ariège que cette bien cruelle coutume, a été pratiquée :

On peut en trouver trace dans le registre d'état civil de Saint-Forgeux (69) - AD, coll. communale - Baptême 1543-1552 - 200 GG1 - Vue 15/19.



En lanne 1579 a este montré une chevaulchee de lanne a St Fourgeul laquelle fust mennee le dimanche de caremetrant le vieux et fust faicte ladicte chevaulchee pour ce que une femme avoit bastu son mary lesquels se nomment assavoir lhomme Benoist fils a Anthoine Thavernier tisserant et la femme Anthoinette fille [partie déchirée] ethin charpentier.

**A VOS PLUMES** : Deux questions se posent :

1° : Nous en avons également trouvé trace dans le Poitou. D'autres régions ont-elles pratiqué cette cruelle chevauchée ?

2° : A première vue, il semblerait que cette coutume ait disparu après la Révolution. Jusqu'à quelle époque en retrouve-t-on la trace ?

N.B. : Il faut bien considérer que de nos jours, il y a de moins en moins d'ânes (dans tous les sens du terme) pour se livrer à ces débordements...

**Alain AUDOUY HORA & E.F.R.B.**

**Albert POULAIN**  
**Une mémoire nous a quittés**

Albert POULAIN est décédé le 6 octobre dernier à l'âge de 83 ans : il était né à Pipriac (35), *Piperiâ la Galette*, en 1932. A 20 ans, il "monte" à Paris ("C'est là que j'ai développé ma passion d'ici" aimait-il à dire).

Pendant plus de 50 ans, il se consacra à inventorier, recueillir, enregistrer, transmettre : ce fut sa passion. Ce sont plus de 6500 chants et contes qu'il alla recueillir chez les anciens, encore porteur de la tradition en Haute Bretagne. A ce titre, il aura été un précurseur dans l'enregistrement de ces collectes en pays gallo.

Il a appliqué à la lettre les recommandations de Arnold Van Gennep à Claude Seignolle en 1932 (l'année de sa naissance): « *Chaque jour, des vieux meurent dans les campagnes. Et avec eux, les traditions, les légendes, les secrets dont ils sont dépositaires. Déplacez donc votre curiosité vers ces reliques périssables.* »

Outre le collectage, Albert s'est aussi passionné pour le patrimoine bâti.

Au-delà de cette œuvre de collecte gigantesque (des centaines d'heures d'enregistrement, des dizaines de milliers de photographies), Albert aura surtout été l'un des tout premiers collecteurs à devenir lui-même acteur, porteur, transmetteur direct de cette culture dont il recueillait les dernières traces. Chanteur, conteur, animateur, conférencier, rien de la culture traditionnelle et de sa transmission ne lui était étranger.

Albert, bien entendu, a pris largement sa part dans la création de Dastum (qui conserve nombre de ses enregistrements), dans la vie du Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine et dans l'essor de la Bogue d'Or (dans le cadre de la Foire Teillouse à Redon) dont il fut le premier lauréat il y a 40 ans.

On trouvera des éléments importants de ses recherches sur le patrimoine bâti dans « Oust et Vilaine – Pays de traditions » (Edité par le Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine) – novembre 2000 – Eléments d'architecture par Albert Poulain (p. 131 à 208).

Côté légendes, on relira avec émotion « Contes et légendes de Haute Bretagne », éditions Ouest-France, 1995, réédition 1999.

Albert a enregistré plusieurs disques (disponibles chez Dastum) mais, pour ceux qui ne le connaissaient pas, on peut le revoir dans un de ses cadres préférés le 19 mars 2010, à Orvault (44) à cette adresse :

<https://www.youtube.com/watch?v=22XsSnfaBYY>



**Bientôt l'hiver, c'est le moment de faire la soupe.....Limousine.....**

### **SOUPE DE CHATAIGNES**

Pour 4/6 personnes – Préparation 15 mn - Cuisson 1 h environ

Ingrédients :

500 gr de châtaignes blanchies et pelées.

1 oignon piqué d'un clou de girofle.

1,5 l à 2 l de lait

Jaune d'œuf

Sel, poivre

- Mettre les châtaignes blanchies dans une casserole avec le céleri et l'oignon piqué.
- Mouiller avec un litre de lait et amener à l'ébullition. Laisser cuire 30 mn à feu doux en remuant de temps en temps.
- Retirer le céleri et l'oignon. Mixer les châtaignes avec le lait de cuisson y ajouter du lait frais à volonté jusqu'à obtention d'un velouté. Saler, poivrer, remettre à chauffer.

Au moment de servir : délayer un jaune d'œuf avec une petite louche de soupe et incorporer cela au reste de la soupe.

Cette soupe sera accompagnée de croûtons de pain frits au beurre.



### **SOUPE À LA CITROUILLE**

Pour 6 personnes – Préparation 10 mn – Cuisson 20 mn

Ingrédients :

2 oignons moyens émincés

2 carottes coupées en rondelles

1 tranche de citrouille coupée en cubes

2 cuillères à soupe de crème fraîche

1 verre de lait

Sel, poivre



Faire cuire tous les légumes dans 2 l d'eau salée et poivrée pendant 20 mn. Passer le tout au mixeur. Ajouter le lait et la crème fraîche.

Servir avec des croûtons frits au beurre.

## SOUPE AUX CHOUX

Pour 4 personnes – préparation 10 mn – cuisson 2 h

Ingrédients :

250 gr de poitrine de porc demi-sel taillée en lardons

1 chou

1 gros oignon

2 clous de girofle

Sel, poivre, saindoux ou beurre



Faire rissoler les lardons avec un peu de beurre ou de saindoux dans une marmite.

Mouillez avec 2 l d'eau y ajouter l'oignon piqué de deux clous de girofle, un peu de sel et du poivre.

Porter à ébullition, ajouter le cœur du chou coupé en lanière. Faire cuire pendant 2 h.

Servir sur des tranches de pain de campagne rassies.



BON APPETIT.....

Martine di Bona

## En route vers Noël...

Noël reste une fête ancrée dans nos traditions. Souvenons-nous...

Décembre 1978. Notre fédération (alors Fédération Nationale des Groupes Folkloriques d'Originaires des Provinces Françaises) avait reçu la lourde tâche de présenter, dans le superbe cadre de la cathédrale Notre Dame de Paris, le « Noël des Provinces de France ».

Enorme travail pour les groupes qui présentèrent ce spectacle 3 soirs de suite. Beaucoup d'émotion, bien sûr, et grand succès. Tous (toutes) les participant(e)s gardent un souvenir ému et radieux. Chants, danses, mélodies illuminèrent les voûtes de la cathédrale.



A cette occasion, les bretons interprétèrent le passepied des bergers, tiré de la pastorale de Poullaouen.

Nous vous souhaitons, à toutes et tous, de superbes fêtes de fin d'année, en famille, entre amis, peu importe. L'essentiel étant la joie partagée.



***Joyeux Noël.***